

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n° 21/2019****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	13
Excusés :	10
Pouvoirs :	5
Votants :	18

SÉANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 28 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Jean-Louis MILLO, Nathalie D'ESQUERMES.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Manon DEGLI INNOCENTI, Théodore PAPPALO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Nathalie D'ESQUERMES, Jean-François PIOVESANA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivia LEVINGSTON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif fait apparaître :

1. un excédent de fonctionnement de : 869 318.92 €
2. un excédent d'investissement de : 647 941.73 €

Il propose de ne rien affecter au R 1068 car la section d'investissement présente un excédent.

Constatant l'excédent des 2 sections il propose d'affecter à chaque section l'excédent correspondant :

- 869 318,92 € en reprise du résultat de fonctionnement (**article R 002**)
- 647 941,73 € en reprise du résultat d'investissement (**article R 001**).

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les reports respectifs à chaque section.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE